

Rapport
des **O**rientations
Budgétaires
2025

Conseil municipal

12 mars 2025

PREAMBULE

Etape importante dans l'élaboration du budget primitif de la collectivité, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est un préalable obligatoire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (transmise au représentant de l'Etat) ».

C'est un temps majeur dans la vie de la commune où il s'agit pour les élus **de débattre des grandes orientations** qui présideront à l'élaboration du prochain budget et **permet d'informer tous les conseillers municipaux** de la situation financière et économique de notre collectivité.

Le projet de budget primitif 2025 sera présenté au Conseil municipal lors de la séance **du mercredi 9 Avril 2025.**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales. Cette loi a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le décret 2016-841 du 24 Juin 2016 pris pour application de l'article 107 de la Loi NOTRe définit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Il est ajouté l'article D 2312-3 ainsi rédigé :

« A - Le rapport prévu à l'article 2312-1 comporte les informations suivantes :

I. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant SUR LES EVOLUTIONS PREVISIONNELLES des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

- a. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention.
- b. Ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

II. La présentation des engagements pluriannuels (PPI) durant le mandat en cours, notamment les **ORIENTATIONS ENVISAGEES EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT** comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les **orientations en matière d'autorisation de programme et de crédit de paiement** (AP/CP).

III. Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux points 1, 2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

C – Pour information, le rapport prévu à l'article L.2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen ».

SOMMAIRE DU RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Déclinaison de la stratégie financière de la collectivité.....	4
Les orientations 2025 envisagées en matière d'investissement.....	9
Compte administratif 2024 et orientations du budget primitif. 2025.....	15
Structure et gestion de la dette communale.....	22
Compte administratif 2024 et orientations budgétaires du budget assainissement 2025.....	24
Ratios et données financières concernant la collectivité.....	27

I. Déclinaison de la stratégie financière de la collectivité

La commune de La Ferté-Bernard a fait le choix depuis le début du mandat de contenir les dépenses de fonctionnement, de ne pas augmenter les taux d'imposition avec comme feuille de route le **désendettement de la Ville, des investissements mesurés et réfléchis** dans un contexte national incertain.

La Ville **poursuit son engagement en faveur du tissu associatif** en maintenant son soutien financier et logistique se traduisant par des subventions, des mises à disposition, des partenariats étroits.

Elle **consolide également son appui au Pôle de Santé Simone Veil**, structure essentielle pour l'accès aux soins des habitants.

A travers le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), la **Ville continue de développer des dispositifs d'accompagnement pour les publics vulnérables**, favorisant la prévention et l'inclusion sociale.

Ces politiques traduisent la volonté municipale de **renforcer le lien social** et **d'améliorer le bien-être** des Fertoises et des Fertois.

Orientations sur les équilibres budgétaires

- 1 **Maintien** des taux d'imposition.
- 2 **Maîtrise** des dépenses de fonctionnement.
- 3 Un **autofinancement** qui doit être **supérieur au remboursement de la dette** en capital.
- 4 **Limiter le recours à l'emprunt** afin de poursuivre la trajectoire de désendettement.

Les agrégats financiers : l'Epargne Brute, l'Epargne Nette

L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permettant de rembourser le capital emprunté.

L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les **seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et le remboursement de la dette**. Ils ont pour but de donner une vision de l'équilibre financier.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles Fonctionnement RRF	12 233 091	11 912 758	12 598 594	12 881 840	14 464 952
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585	11 248 784
Epargne Brute (RRF-DRF)	2 093 131	2 049 667	2 312 598	2 263 255	3 216 168
75 Assurances					543 880
775	53 197	82 024	16 832	62 370	359 000
Epargne Brute - 775 (Cessions) - 75 (Assurances)	2 039 934	1 967 643	2 295 766	2 200 885	2 313 288
Taux Epargne Brute (EB-775 /RRF) doit être positif, tension si inférieur à 10, confort si supérieur à 20	16,68%	16,52%	18,22%	17,09%	17,06%
Remboursement en Capital de la dette	1 354 678	1 330 425	1 303 489	1 231 943	1 147 844
Epargne Nette	685 256	637 218	992 276	968 942	1 165 444
Taux Epargne Nette (négatif exceptionnellement, confort au-delà de 15)	5,60%	5,35%	7,88%	7,52%	8,59%

Il convient d'apporter quelques précisions sur la lecture de ce document :

2020 : le **Pôle Santé Simone Veil** était supporté budgétairement sur une partie de l'année par la commune de La Ferté-Bernard. A compter du 1^{er} juin 2020, un Syndicat constitué des collectivités de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au a pris le relais. La Ferté-Bernard en était gestionnaire sur les 5 premiers mois.

C'est en partie l'explication de la baisse des dépenses et recettes de 2020 à 2021 ; l'autre explication étant le contexte sanitaire. (Moins de dépenses et de recettes suite à des activités annulées mais également par la fermeture de structures municipales).

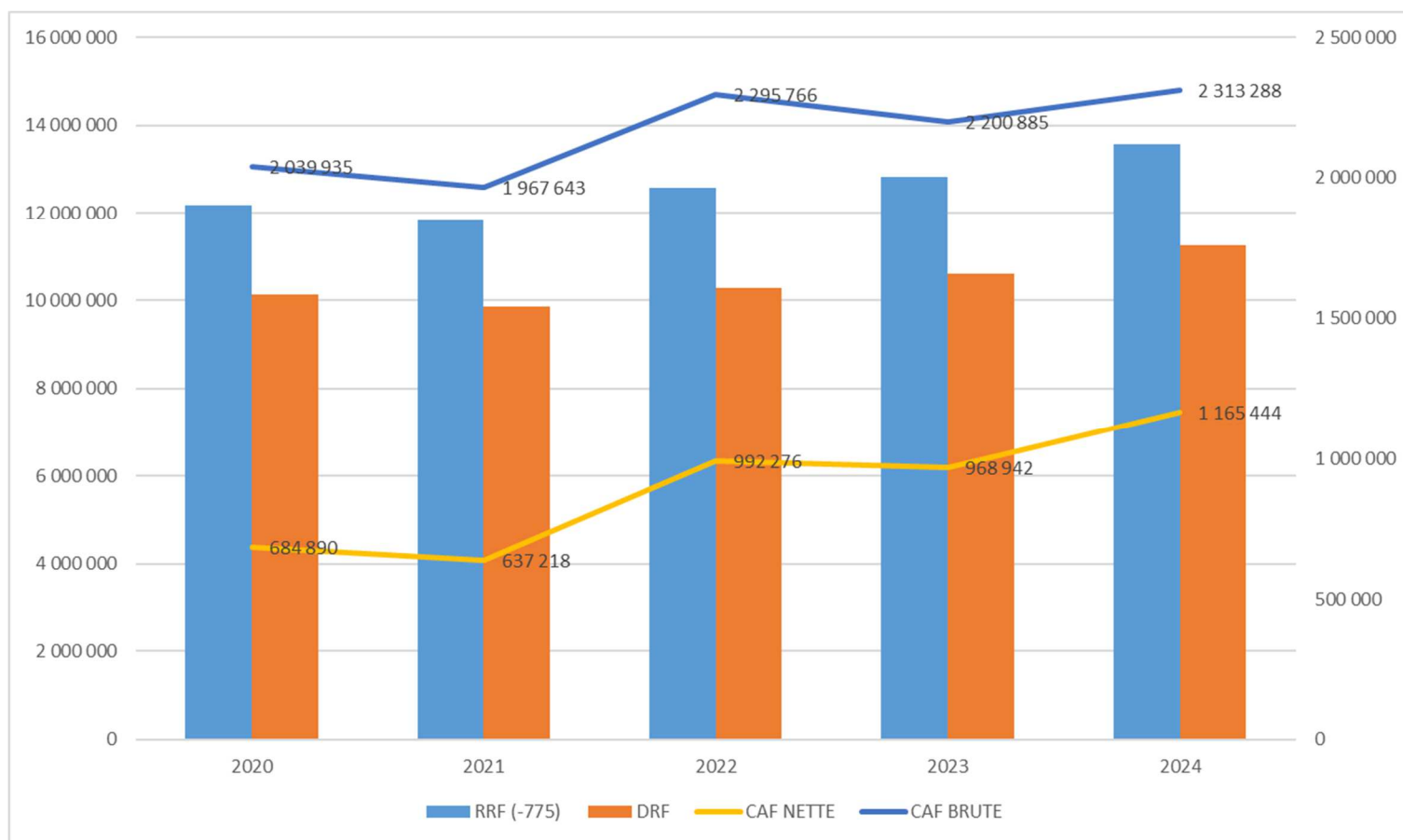
2022 : est intégré en Recettes Réelles de Fonctionnement le solde d'exécution 2021 de la section de fonctionnement du budget de l'eau avant transfert au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'eau, créé au 01/01/2022 (regroupement des communes de La Ferté Bernard et de Cherré-Au), par une Dépense Réelle de Fonctionnement (302 332,45 €). Cette somme est neutre pour la section mais augmente d'autant les DRF et RRF.

Le bon niveau d'épargne 2022 s'explique notamment par la cession de la résidence Jeanne David (propriété du CCAS) qui a permis à la commune de ne pas verser de subvention d'équilibre à son satellite sur cet exercice.

2023 : Economie par un travail consciencieux et citoyen de la part de chaque acteur de la dépense publique qui a conduit à ne pas dépenser la totalité du budget inscrit en 2023. La collectivité a en parallèle, pu compter sur un **bon niveau de recettes**, 12 881 840 €. Ces deux éléments financiers, une économie et un niveau de recette favorable ont permis **de dégager un résultat 2023 satisfaisant.**

2024 : Le transfert au 1^{er} janvier 2024 des activités du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire a entraîné une hausse des recettes et des dépenses.

Evolution de l'épargne:



Préserver l'épargne en maîtrisant les dépenses de fonctionnement...

Comme pour une grande majorité des collectivités, **les charges de personnel** sont le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement. C'est l'un des postes clé de dépenses. C'est pourquoi, la commune poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en optimisant les ressources en interne (par la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**), permettant d'harmoniser les compétences des agents aux perspectives d'évolution de la collectivité. Il peut arriver également qu'elle puisse avoir recours à des recrutements en externe, permettant de donner un souffle nouveau, une perception différente de la situation et apporter de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles visions. Tout cela au bénéfice d'une dynamique de groupe, essentielle à toute activité, à toute entreprise (si l'on considère notre collectivité comme une entreprise).

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585	11 248 784
Masse du personnel 012	5 641 445	5 506 718	5 882 222	5 955 784	6 565 671
Charge du personnel nette (012-013-7084)	5 449 869	5 272 148	5 432 032	5 500 657	6 088 384
Charge du personnel 012/DRF	55,64%	55,83%	57,19%	56,09%	58,37%
Charges Financières 66	406 160	363 353	305 023	256 632	208 848
Charges Financières nette 66 - 76	203 128	160 320	101 991	53 599	5 815
Taux de Rigidité Charges du personnel 012 + Charges Financières / DRF	59,64%	59,52%	60,15%	58,51%	60,22%

Une épargne brute (autofinancement) qui doit être supérieure au remboursement de la dette...

Il est primordial pour la collectivité de maintenir un niveau d'épargne brute supérieure au remboursement de la dette afin de pouvoir dégager de l'épargne pour les investissements.

Epargne brute > Remboursement dette = Epargne pour investir

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne Brute - 775 (Cessions) - 75 (Assurances)	2 039 934	1 967 643	2 295 766	2 200 885	2 313 288
Remboursement en Capital de la dette	1 354 678	1 330 425	1 303 489	1 231 943	1 147 844

Limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la Ville...

La commune a fait le choix de diminuer l'encours de dette dans un contexte de plus en plus contraint de recettes et de garder la maîtrise des équilibres financiers dans la perspective des investissements à venir pour maintenir la qualité des services.

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 31/12/N	11 015 516	9 685 091	8 381 602	7 149 659	6 091 724
Nouvel emprunt	1 000 000				89 908

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 31/12/N en intégrant fonds de soutien	9 391 255	8 263 863	7 163 406	6 134 496	5 279 593

	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	9 338	9 386	9 397	9 396	9 295
Dette / Population au 01/01/N avec fonds de soutien	1020	1006	880	762	653

Au 1^{er} janvier 2025, le ratio : Dette/Habitant sera de **568**.

Continuer à investir sur notre commune...

Les agrégats budgétaires :

Les agrégats budgétaires sont calculés en prenant en compte **l'ensemble des dépenses et des recettes (réelles et ordres) en fonctionnement et en investissement.**

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de Fonctionnement	12 899 499	12 394 788	13 045 272	13 318 015	14 883 058
Dépenses de Fonctionnement	11 073 546	10 705 793	11 038 509	11 458 166	12 518 890
Excédent de Fonctionnement	1 825 953	1 688 995	2 006 763	1 859 849	2 364 168
Recettes d'Investissement	4 192 649	4 216 188	4 806 151	4 182 647	9 984 436
Dépenses d'Investissement	4 658 229	4 504 285	5 780 851	4 757 725	10 313 327
Besoin de financement	-465 579	-288 097	-974 701	-575 078	-328 890

Excédents nets	1 360 373	1 400 898	1 032 063	1 284 771	2 035 277
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Dépenses d'équipements au BP	3 778 233	3 510 491	3 951 099	3 786 070	5 078 750
Dépenses d'équipements	1 661 977	1 842 067	2 858 944	2 290 639	2 341 602
Taux de réalisation	43,99%	52,47%	72,36%	60,50%	46,11%
Travaux en régie	492 473	463 915	437 346	219 109	310 508

Subventions inscrites au BP	2 068 817	1 898 804	2 106 197	1 748 327	1 228 756
Subventions d'équipements	511 261	950 607	1 075 294	1 028 925	605 733
Taux de réalisation	24,71%	50,06%	51,05%	58,85%	49,30%

II - Les orientations 2025 envisagées en matière d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement 2025 avoisinerait 6 587 376,40 € soit 6 298 600 € de crédits nouveaux et 288 776,40 € de restes à réaliser 2024. Parmi ces dépenses, figurent notamment :

La réhabilitation du restaurant scolaire : Ce projet de réhabilitation initié en juillet 2024 devrait se finaliser pour la rentrée scolaire 2025 – 2026. Cette opération d'envergure aura permis :

- De mettre le bâtiment aux normes de sécurité et d'accessibilité.
- De permettre un déploiement efficace et structuré de l'espace cuisine et ainsi améliorer les conditions de travail des agents.
- D'améliorer la performance énergétique du bâtiment et son confort acoustique pour les enfants.
- De transformer l'étage en salles d'activités pour les associations fertoises.

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 02-2021	2 505 000 €	0 €	1 500 €	37 446 €	1 000 000 €	1 466 054 €

Orientation 2025 de l'autorisation de programme :

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 02-2021	2 550 000 €	0 €	1 500 €	37 446 €	318 220 €	2 192 834 €

La réhabilitation de l'ESCAL :

Le projet de réhabilitation de l'ESCAL consistait en un ensemble de travaux permettant une mise aux normes du bâtiment, proposant une optimisation de celui-ci et une évolution de certains volumes en créant par exemple un nouvel espace de restitution.

L'autorisation de programme validé en Conseil municipal du 6 avril 2021 portait le montant de dépenses de l'opération à 2 500 000 €. Cette enveloppe, actualisée au fur et à mesure de l'avancée du projet, a été portée à 3 900 000 € lors du Conseil municipal d'avril 2024.

Cette évolution très importante (1 400 000 €) a conduit l'ensemble du Conseil municipal malgré l'intérêt patrimonial et culturel indéniable, à retenir les travaux de mises aux normes et ceux relevant de la sécurité.

Une prévision budgétaire de travaux est inscrite sur les deux années 2025 et 2026. Celle-ci pourra évoluer en fonction des propositions des entreprises.

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 03-2021	3 900 000 €	5 044 €	52 250 €	123 126 €	95 000 €	500 000 €	1 500 000 €	1 624 580 €

Orientation 2025 de l'autorisation de programme :

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 03-2021	1 000 000 €	5 044 €	52 250 €	123 126 €	67 413 €	500 000 €	252 167 €

La poursuite des aménagements urbains – Liaisons douces : Aménagement de l'avenue de la République : Ce projet s'inscrit dans la continuité de la construction du centre aquatique réalisé

par la Communauté de communes du Perche Emeraude et le souhait de la collectivité de poursuivre la création de liaisons douces. Cette opération permettra de sécuriser l'ensemble des mobilités en assurant un meilleur partage de l'espace public.

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 01-2021	1 381 440 €	9 660 €	792 272 €	9 508 €	150 000 €	420 000 €

Orientation 2025 de l'autorisation de programme :

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 01-2021	1 381 440 €	9 660 €	792 272 €	9 508 €	24 494 €	420 000 €	125 506 €

Des travaux de voirie : Les élus ont souhaité mettre l'accent sur un ensemble de travaux pour un montant estimé de **300 000 €**

Dans un premier temps il est programmé la révision et le remplacement du pavage et jointement des rues du centre-ville, la finalisation du cheminement urbain de la rue du Moulin à Tan, des travaux dans les quartiers de VILLEROCHER, avenue Georges Desnos, avenue Jean Monnet. Un remodelage de la sortie du lycée Robert Garnier et de la salle G. Dutertre sera réalisé.

Dans un second temps de manière conditionnelle il pourra être envisagé d'intervenir sur la rue de la Plante, l'avenue Pasteur et la route de Mamers.

La mise en sécurité et la restauration hydromorphologique du site de Quincampoix : La commune de La Ferté-Bernard, propriétaire du complexe hydraulique de Quincampoix sur la Rivière, l'Huisne, a décidé d'engager une opération de sécurisation et de réaménagement du site, tout en préservant le lit naturel de la rivière. Ce projet, confié au Cabinet RIVE, est en cours d'étude.

La reconstruction du bâtiment des services techniques : Suite à l'incendie du 26 mai 2023 qui a détruit la totalité du bâtiment des services techniques abritant notamment les véhicules, la commune a perçu en 2024 une partie de l'indemnisation des assurances. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet AMC pour accompagner la commune sur ce projet de reconstruction.

Ces projets sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté ci-dessous

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS						
DEPENSES	2021	2022	2023	2024	2025	2026
INVESTISSEMENTS ANNUELS						
- SPORT ENFANCE JEUNESSE						
Investissements enfance jeunesse sport	43 028 €	31 390 €	55 591 €	20 821 €	30 000 €	30 000 €
- ECOLES						
Investissements divers écoles	34 292 €	10 232 €	18 941 €	15 495 €	25 000 €	25 000 €
- VOIRIE - CADRE DE VIE						
Marché à commande Voirie	801 €	120 360 €	86 559 €	38 970 €	108 000 €	108 000 €
Mobilier Urbain	6 371 €		9 828 €	29 756 €	20 000 €	20 000 €
Défense Extérieure Contre Incendie	2 520 €		3 574 €	2 872 €	15 000 €	15 000 €
- PATRIMOINE						
Acquisitions immobilières (rétrocessions...)	410 €	100 €		1 050 €	1 000 €	1 000 €
Cimetières	12 735 €		19 423 €	18 737 €	20 000 €	20 000 €
Amélioration du patrimoine municipal		3 363 €	16 195 €	32 291 €	100 000 €	100 000 €
- CULTURE						
Investissements culture Athéna Escal	43 223 €	3 212 €	15 925 €	17 537 €	25 000 €	25 000 €
Ouvrages Médiathèque	26 245 €	24 903 €	24 531 €	27 646 €	25 000 €	25 000 €
- DIVERS						
Matériel mairie	35 288 €	26 134 €	30 991 €	30 132 €	30 000 €	30 000 €
Document unique	1 256 €		836 €	7 659 €	15 000 €	15 000 €
Contrats Logiciels	14 970 €	29 586 €	15 279 €	15 174 €	17 000 €	17 000 €
Informatique					14 000 €	14 000 €
Matériel Services Techniques	66 739 €			7 182 €	55 000 €	55 000 €
Total Dépenses Investissements récurrents	287 879 €	249 280 €	297 672 €	265 322 €	500 000 €	500 000 €
OPERATIONS	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SPORT- ENFANCE - JEUNESSE						
Stade Cage Athlétisme	13 127 €					
Toilettes publiques Base de Loisirs	30 892 €					
Matériel de boxe			1 450 €			
Autolaveuse salle de sports			14 084 €			
Extension ALSH		163 720 €				
Equipements de pratique sportive urbaine		52 857 €				
Délocalisation cuisine ALSH				7 327 €		
Mobiliers Base de Loisirs (table pique nique, poubelles,bancs, portique)				9 112 €		
Matériel de sports (table de tennis de table, buts football, panier baskets)				3 407 €	13 500 €	
Divers matériels (nettoyage, rack de chaises, stores, logiciel...)				3 930 €		
Création zone de rangement de matériels nautiques					35 000 €	
Salle Olympe (chassis de désenfumage)				707 €		
Mobilier salle de réunion					13 500 €	
Gestion des accès COSEC					20 000 €	
Réhabilitation ou extension Crèche					20 000 €	1 200 000 €
- ECOLES						
Chaudière école Jules Ferry	25 951 €					
Système d'alarmes anti-intrusion	32 794 €					
Chaudière école Jacques Prévert				22 206 €		
Informatiques écoles				8 553 €	5 000 €	
Système de visio-protection écoles				12 736 €		
Matériel de ménage				2 072 €		
Bâtiment supplémentaire école Ledru Rollin		38 053 €				
Travaux bâtiments scolaires		13 540 €				

- VOIRIE - CADRE DE VIE						
Divers opérations	14 709 €					
Travaux schéma directeur des eaux pluviales	18 028 €				150 000 €	150 000 €
Voirie suite schéma directeur EU + EP						80 000 €
Pompes de relevage Eaux pluviales	45 144 €					
AP 2021 Aménagements urbains Liaisons douces (2021 rue Florant 2024 av République)	9 660 €	792 272 €	9 508 €	24 494 €	420 000 €	125 506 €
Travaux d'aménagements des rues J Courtois L Delibes	436 691 €					
Participation enfouissement des réseaux Jean Courtois	15 118 €	221 527 €				
Travaux de voirie		53 391 €		62 138 €	300 000 €	
Barrage Quincampoix		9 386 €	20 903 €	567 €	478 000 €	
Travaux passerelle				11 400 €	150 000 €	
- PATRIMOINE						
Eglise Notre Dame des Marais	858 093 €	1 003 971 €	996 777 €	981 177 €		
Réfection du plancher de la tour de l'Eglise Notre Dame des Marais					28 166 €	
Travaux Marché Fermier			15 718 €			
Mise en sécurité de la foire exposition		28 473 €	94 666 €			
Projet d'Aménagement Habitats République - Surmont			1 946 €	51 307 €		
AP 2021 - Réhabilitation restaurant scolaire + étage éventuel		1 500 €	37 446 €	318 220 €	2 192 834 €	
Bâtiment 48 rue d'Huisne mise en sécurité					130 000 €	
Couverture 14 rue d'Huisne					20 000 €	
Travaux sur bâtiments						500 000 €
Illuminations Noël	2 440 €	12 095 €		1 949 €		
Foire exposition (grilles de séparations)					5 000 €	
Médiathèque Travaux sécurité			5 788 €			
Toiture ateliers municipaux			238 760 €	129 410 €		
Cimetière (Colombarium - Ossuaire)		31 555 €	12 950 €			
Vidéprotection	9 014 €	11 571 €		53 938 €		
Mise aux normes bâtiments municipaux suite rapport Socotec					35 000 €	35 000 €
Dispositifs anti-intrusion bâtiment					15 000 €	
- CULTURE						
AP 2021- Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL	5 044 €	52 250 €	123 126 €	67 413 €	500 000 €	252 167 €
Salle Athéna équipements lingerie + remise en état hotte cuisine		480 €	9 398 €			
Salle Athéna mise en conformité du système de sécurité incendie					155 000 €	
Salle Athéna sonorisation			119 701 €			
- DIVERS						
Contrat logiciel	20 400 €					
Réseau informatique Mairie + Matériel informatique	9 620 €	15 618 €	34 376 €	47 981 €		
Equipements nouveaux bureaux police municipal		7 738 €				
Bâtiment services techniques				8 504 €	600 000 €	
Services techniques (véhicules et matériel)		99 667 €	256 371 €	176 200 €	233 000 €	
Services techniques (espaces verts)				42 703 €		
Service fêtes et cérémonies (tables, chaises stands, barrières galvanisées)				25 773 €		
Locomotive petit train						150 000 €
Balayeuse					240 000 €	
Transpalette électrique					3 000 €	
Matériel police municipale	7 462 €			3 059 €	7 300 €	
Borne tactile affichage administratif					29 300 €	
Total Dépenses Opérations	1 554 188 €	2 609 664 €	1 992 967 €	2 076 280 €	5 798 600 €	2 492 673 €
TOTAL DES DEPENSES	1 842 067 €	2 858 944 €	2 290 639 €	2 341 602 €	6 298 600 €	2 992 673 €

Le montant des recettes d'investissement 2025 (subventions) avoisinerait 2 395 385 € soit 1 855 456 € de crédits nouveaux et 540 179 € de restes à réaliser 2024.

RECETTES		2021	2022	2023	2024	2025	2026
- SPORT ENFANCE JEUNESSE							
ALSH Divers	CAF	1 281 €	3 991 €		4 462 €		
ALSH Extension - Bâtiment modulaire	Europe						
ALSH	CAF			56 016 €			
Cage de lancer	Fonds de concours divers	10 974 €					
Aménagements Base de Loisirs Street Workout	Fonds de concours divers		12 500 €				
Aménagements Base de Loisirs Leader		4 790 €					
Projet Tennis	DETR 30 %						
Espace jeunesse	Leader			21 918 €			
Multi accueil divers	CAF		710 €		2 114 €		
Réhabilitation ou Extension crèche	CAF						144 000 €
	DETR DSIL						250 000 €
- ECOLES							
Système d'alarmes anti-intrusion	FIPD	11 289 €					
Travaux d'amélioration Thermique J Rostand	DETR		50 160 €				
	DSIL		50 160 €				
- VOIRIE - CADRE DE VIE							
Barrage Quincampoix	Région					131 340 €	
	Agence de l'eau				123 957 €	109 450 €	
Travaux de voirie	Fonds de concours voirie	12 500 €					
DETR Edairage public		33 220 €					
Schéma Directeur Eaux Pluviales	Agence de l'eau		18 138 €				
Aménagements urbains J Courtois L Delibes	DETR	86 691 €	189 932 €				
	Département		165 402 €				
	Région		48 000 €	12 000 €			
	Fonds de concours voirie	12 500 €					
	Fonds de concours accessibilité	12 500 €					
AP 2021 Aménagts urbains Liaisons douces rue Florant Moulin... Avenue de la République	NCR			526 966 €			
	DETR					160 000 €	
	Fonds de concours accessibilité			12 500 €		12 500 €	
Travaux passerelle (Tafforeau)	Fonds de concours divers 2024					12 500 €	
Divers Amendes de police		902 €	7 698 €				

PATRIMOINE							
Eglise Notre Dame des Marais	DRAC	449 836 €	185 063 €	220 000 €	298 115 €		
	REGION	34 693 €	160 000 €	60 000 €	56 018 €		
	DEPARTEMENT	217 741 €	100 000 €	85 916 €			
	DSIL RELANCE	47 100 €	50 580 €		59 320 €		
Bâtiment 48 rue d'Huisne mise en sécurité	DSIL					52 830 €	
AP 2021 - Réhabilitation restaurant scolaire + étage éventuel							
	Fonds verts					215 651 €	
	DETR 2023					355 344 €	
	Département PID					183 780 €	
	FNCCR SEQUOIA				15 683 €		
	CTR					531 250 €	
	Fonds concours accessibilité 2023					12 500 €	
Vidéprotection	Fonds de concours divers 2023						
	Région	3 362 €					
- CULTURE							
Salle Athéna sonorisation	Département		18 000 €	18 000 €			
	Fonds de concours divers 2022			12 500 €			
Salle Athéna mise en conformité du système de sécurité incendie	DSIL					64 600 €	
	Fonds de concours divers 2025					12 500 €	
AP 2021- Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL							
	DSIL 2022 notifié						27 600 €
	DETR 2024						37 260 €
	ETAT Fonds verts						15 000 €
	FNCCR SEQUOIA				43 562 €		
	Fonds de concours divers						12 500 €
Médiathèque aide relance		4 200 €					
- DIVERS							
Commerce du Futur	Région			68 €			
	Banque des territoires		14 960 €				
Elections	Etat	3 920 €					
Police	Région	3 109 €					
	Commune de Cherré-au			3 042 €	2 503 €	1 161 €	
TOTAL DES RECETTES		950 607 €	1 075 294 €	1 028 925 €	605 733 €	1 855 406 €	486 360 €

III – Compte administratif 2024 et orientations du budget primitif 2025

Section de fonctionnement

Les dépenses

Il est important de rappeler **les efforts consentis au sein des services municipaux afin de maîtriser et stabiliser les dépenses courantes avec comme objectif le maintien d'un service public de qualité.**

Libellé	CA 2024
Charges à caractère général	3 409 453,34 €
Charges de personnel	6 565 670,52 €
Atténuations de produits	95 370,00 €
Autres charges de gestion courante	945 673,78 €
Charges financières	208 847,75 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Dotations aux provisions	23 768,99 €
Opérations d'ordre	1 270 105,58 €
Total des dépenses de fonctionnement	12 518 889,96 €

a) LES CHARGES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel pour 2025 feront l'objet d'un ajustement en tenant compte d'éléments qui s'imposent à la collectivité.

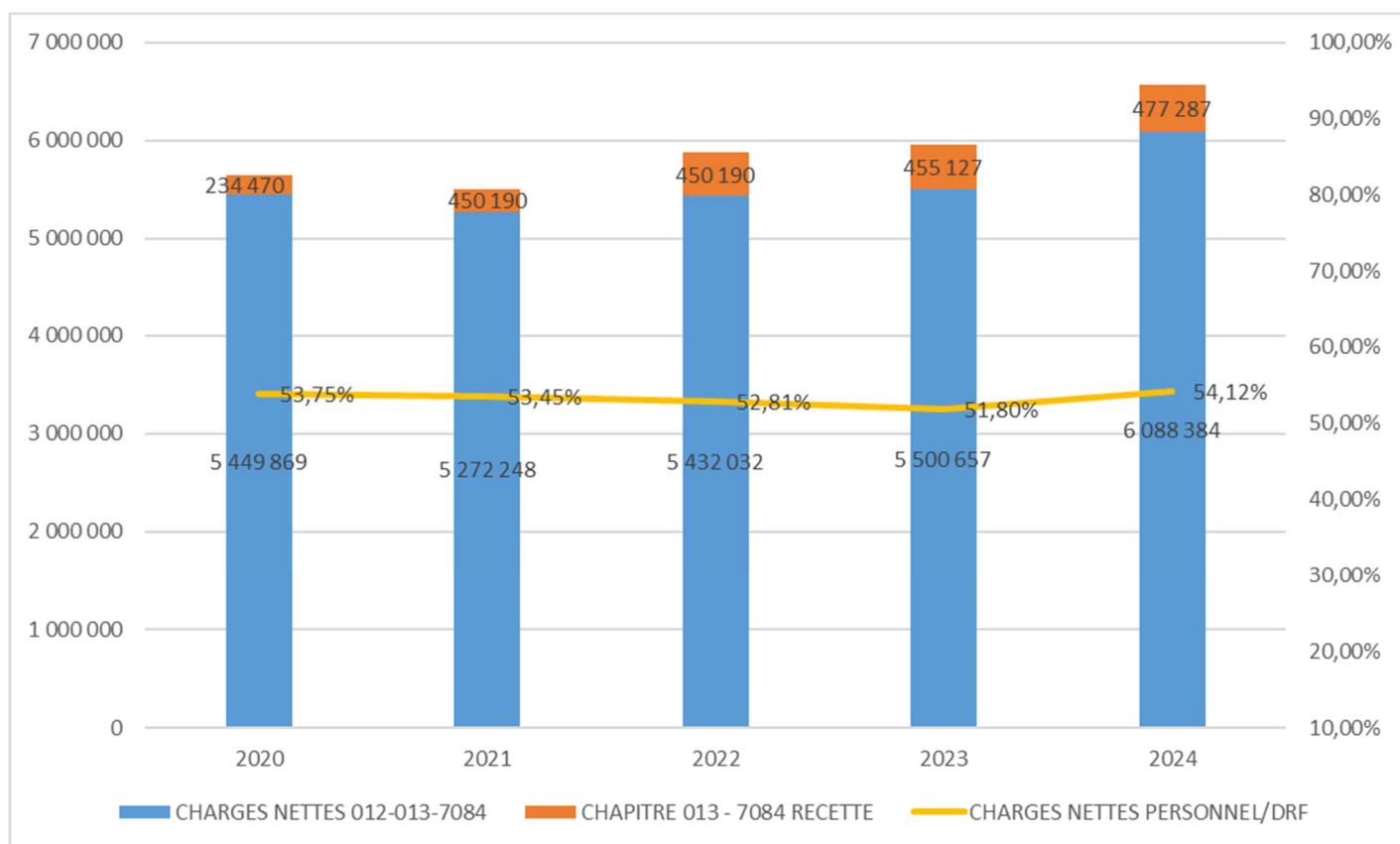
- Le critère Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- Les évolutions des débuts de carrière de la catégorie C suite à la hausse du SMIC en novembre 2024.
- L'augmentation du régime indemnitaire (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertises) pour une majorité des agents de catégorie C. **+ 25 000 €** comprenant :
 - o **Une politique salariale** mise en place à partir de 2023 en concertation avec le Comité Social Territorial (CST) afin **d'augmenter le régime indemnitaire** des agents de la collectivité détenant un bas régime indemnitaire. (**revalorisation de 80 € sur 18 mois**).
 - o Ainsi qu'une classification des emplois entraînant également une évolution de certains régimes indemnitaires.
- Mise en place d'un contrat collectif obligatoire de prévoyance avec participation employeur à hauteur de 50 % (y compris pour les agents contractuels de plus de six mois) **+ 30 000 €**.
- L'augmentation des cotisations à la caisse de retraite (CNRACL) de 3 points au 1^{er} janvier 2025 qui sera suivie par une hausse supplémentaire équivalente chaque année jusqu'en 2028 **+ 90 000 €**.

- L'augmentation de la cotisation URSSAF d'un point pour les agents CNRACL
+ 30 000 €.

Evolution des dépenses de personnel sur le mandat :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585	11 248 784
Masse du personnel 012	5 641 445	5 506 718	5 882 222	5 955 784	6 565 671
Charge du personnel nette (012-013-7084)	5 449 869	5 272 148	5 432 032	5 500 657	6 088 384
Charge du personnel 012/DRF	55,64%	55,83%	57,19%	56,09%	58,37%
Charge nette du personnel/DRF	53,75%	53,45%	52,81%	51,80%	54,12%

L'impact sur la masse du personnel 012 en 2024 du transfert des activités restaurant et garderie périscolaire vers la commune se situe aux alentours de **445 000 €**.



b) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Le contrat électricité (tarif bleu), arrivant à terme au 31/12/2024 a fait l'objet d'une consultation.

Orientations 2025 sur le poste énergies

Electricité :	CA 2022 : 406 680 €	CA 2023 : 476 549 €	CA 2024 : 437 504 €
Gaz :	CA 2022 : 226 890 €	CA 2023 : 657 539 €	CA 2024 : 416 001 €

Les crédits 2025 seront laissés à l'identique de 2024.

La redevance spéciale : Le SYVALORM est un syndicat qui gère la collecte et le traitement des déchets ménagers notamment sur La Ferté-Bernard. En 2024, il a décidé de mettre en place une **redevance dite spéciale** calculée en fonction de l'importance du service rendu.

Favoriser l'équité fiscale, puisqu' elle évite aux ménages de supporter les coûts de l'élimination des déchets non ménagers.

Responsabiliser le professionnel (privé ou public) afin qu'il prenne conscience des volumes de déchets qu'il génère.

Pour la commune, cette dépense de fonctionnement a représenté **42 700 €** pour l'année 2024. Ainsi, la commune va proposer des actions de sensibilisations et de gestes citoyens qui auront comme effets, sur le moyen et long terme de diminuer la quantité de déchets à collecter et donc permettra de diminuer la redevance.

Outre une revalorisation des dépenses liées à l'inflation, des crédits nouveaux seront proposés en rapport avec le cadre de vie et la sécurité :

- Le contrôle des jeux et installations sportives de la ville + 8 000 €
- Un diagnostic des arbres + 7 000 €
- L'installation de cendriers + 5 000 €
- Une intervention pour préserver la qualité de l'eau du lac + 30 000 €

En complément des Jeudis de l'été, de la Nuit des Couleurs, du Noël Magique, une enveloppe de **50 000 €** sera proposée pour fêter le **Millénaire de La Ferté Bernard 1025 – 2025**, le samedi 28 Juin 2025. C'est un moment qui permettra à travers une programmation événementielle, artistique et culturelle, de célébrer mille ans d'histoire, mille ans de Vie, mille ans de mémoire collective qui ont forgé l'identité de la Ville et son destin.

c) LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Orientations 2025

La contribution au budget du SIVU Pôle Santé Simone Veil : **60 000 €**, cette contribution de la commune, membre du SIVU santé, est destinée à équilibrer le budget en cas de besoin. (CA 2024 0 €)

Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur la Ville, la municipalité proposera la somme de **330 000 €** de subventions pour le **tissu associatif local**. (316 381 € versé en 2024, 296 517 € en 2023). C'est favoriser le lien social et la solidarité par les rencontres, c'est renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté.

La Ville proposera également un accompagnement du **Centre Communal d'Action Sociale** à hauteur de **280 000 €**. Acteur indispensable de proximité, ce soutien est nécessaire pour favoriser l'aide aux personnes âgées et handicapées, pour lutter contre l'exclusion et la précarité. (CA 2024 120 000 €)

La commune réaffirmera son engagement en faveur de la culture en maintenant son soutien financier à la saison culturelle à hauteur de **250 000 €**, qui contribue au dynamisme local et à l'accès à une offre artistique diversifiées pour tous. La Ville veille à proposer une programmation riche, favorisant la découverte, la création et le partage. (CA 2024 260 000 €)

d) LES CHARGES FINANCIERES

Le montant des intérêts des emprunts payé chaque année par la commune dépend du montant de l'encours de dette. Sans emprunt nouveau, les charges financières continuent à légèrement fléchir.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts	406 000 €	363 000 €	305 000 €	257 000 €	209 000 €	192 000 €
Capital	1 354 678 €	1 330 425 €	1 303 489 €	1 231 943 €	1 147 844 €	927 436 €

Les recettes

Libellé	CA 2024
Atténuations de charges	69 465,63 €
Produits des services, du domaine	1 462 576,67 €
Impôts et taxes	2 927 122,30 €
Fiscalité locale	5 928 088,59 €
Dotations, subventions et participations	2 765 360,25 €
Autres produits de gestion courante	737 440,91 €
Produits financiers	203 032,67 €
Produits exceptionnels	371 174,62 €
Reprise sur amortissements des provisions	690,15 €
Opérations d'ordre	418 106,12 €
Total des recettes de fonctionnement	14 883 057,91 €

a) LA FISCALITE LOCALE

Les bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels seront revalorisées de **1,7 %** en 2025. Rappelons que cette revalorisation est indépendante de la volonté des collectivités. En effet, le taux d'actualisation des valeurs locatives de l'année n est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre n-1 par rapport à novembre n-2 (+3,9 % en 2024 et +7,1 % en 2023).

En 2024 :

Base imposée TF Propriétés bâties : 13 412 504

Base imposée TFNB Propriétés non bâties : 148 517

Base imposée TH (résidences secondaires) : 842 188

Evolution du produit fiscal :

2022	2023	2024
4 875 644 €	5 257 557 €	5 413 285 €

Rappel des taux en vigueur pour la collectivité en 2024 :

Taux TH : 19,74 %

Taux TFPB : 42,56 %

Taux TFPNB : 38,61 %

Pour 2025, la municipalité ne souhaite pas appliquer de revalorisation des taux (la dernière revalorisation date de 2014).

La taxe additionnelle aux droits de mutation sera ramenée au BP 2025 à une prévision prudente (286 549 € en 2024, 244 412 € en 2023).

b) LES IMPOTS ET TAXES

La commune de La Ferté-Bernard reçoit de la Communauté de communes du Perche Emeraude (CCPE) une **Attribution de Compensation** dont le montant initial a été fixé en 2017 à 2 387 239 € par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il s'agit de la contrepartie des rentrées fiscales économiques transférée au profit de la CCPE. Cette Attribution de Compensation, est susceptible de varier à chaque nouvelle compétence transférée à la Communauté de Communes du Perche Emeraude (Loi NOTRe ou par décision volontaire des collectivités).

C'est en ce sens que, depuis son instauration, cette Attribution de Compensation (**AC**) a varié de la manière suivante :

- **2017 transfert de la compétence « promotion du TOURISME ».** La commune supporte désormais 70% de la charge transférée soit une réduction de l'AC de 71 593 €.
- **2017 transfert de la compétence ECONOMIQUE.** Ce transfert s'est traduit par une réduction de l'AC de 27 681 €.
- **2018 transfert de la compétence GEMAPI.** Associé au transfert de la compétence dénommée « Opérations et Manifestations Culturelles et Sportives d'Intérêt Communautaire », ces 2 transferts ont amené la CLECT à réduire l'Attribution de Compensation de la collectivité de 17 140 €.
- **2020 création au 1^{er} Janvier 2020 du service commun communautaire AJMPS (Affaires juridiques, Marchés Publics et Subventions).** Cette prestation de service s'est traduite sur 2024 par un prélèvement de l'AC d'un montant de 32 530 € correspondant à l'utilisation du service pour le 2^{ème} semestre 2023 et 1^{er} semestre 2024 ; un décalage d'un semestre est appliqué (en 2023, 35 053 € ; en 2022, 39 833 €).
- **1^{er} juillet 2021 transfert de la compétence MOBILITE sans impact sur l'AC.**

Sur 2025, l'Attribution de Compensation d'un montant de 2 270 825 € fera également l'objet d'un prélèvement lié au service AJMPS (facturation du 2^{ème} semestre 2024 et 1^{er} semestre 2025), ajusté en fonction du besoin de la collectivité (estimation aux alentours de 40 000 €).

c) LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations de l'état (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) sont en attente de la notification de l'état qui devrait intervenir prochainement.

DGF	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Dotation forfaitaire	743 516	719 894	687 180	687 084	672 157
Dotation de solidarité rurale	425 272	445 726	473 730	533 983	566 533
Dotation nationale de péréquation	6 609	5 948	5 353	6 424	7 709
Total	1 175 397	1 171 568	1 166 263	1 227 491	1 246 399

Les subventions et participations des autres organismes seront en légère hausse du fait de la signature d'une convention avec la société ALCOME, éco-organisme agréé par l'Etat, qui s'inscrit dans une volonté de réduction de la présence des déchets issus du tabac. ALCOME accompagnera la collectivité par des actions de sensibilisation, d'amélioration par la mise en place de cendriers, de soutien financier, d'actions d'enlèvement et de prise en charge des coûts de valorisation des déchets (estimation 10 000 €).

d) LES PRODUITS DES SERVICES

L'orientation de la politique tarifaire au 1^{er} janvier 2025 était de maintenir les niveaux (ou montants...) actuels sans augmentation sauf exception motivée et justifiée par une augmentation des coûts.

Une réflexion commune, entre les services de l'enfance et du scolaire, a abouti à une politique d'harmonisation tarifaire. Celle-ci vise deux objectifs principaux :

- 1- Avoir une cohérence de logique tarifaire entre les services enfance et scolaire,
- 2- Ouvrir l'accessibilité aux familles à faibles Quotients Familiaux,

e) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Au CA 2024, la collectivité a perçu un montant de remboursement d'assurances de **481 274 €** concernant le sinistre incendie (acompte sur l'indemnisation du bâtiment ainsi qu'une indemnité pour perte d'usages) et de **62 606 €** pour l'indemnisation du mur à proximité de l'Office du Tourisme.

f) LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Au CA 2024, il s'agit de la cession du camping pour 120 000 €, de la cession de matériels divers pour 3 100 € et de l'indemnisation suite au sinistre incendie du matériel roulant 235 900 €.

Pour bien comprendre, **une cession s'enregistre en recette de fonctionnement** mais s'inscrit au **budget prévisionnel en investissement**.

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépense de fonctionnement de l'exercice	12 518 889,96 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	14 883 057,91 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 364 167,95 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	2 364 167,95 €

Section d'investissement :

Les dépenses

Libellé	CA 2024
Emprunts et dettes assimilées	1 148 145,00 €
Investissements	2 341 602,07 €
Opérations d'ordre	418 106,12 €
Opérations patrimoniales	5 830 395,97 €
Total des dépenses d'investissement	9 738 249,16 €

Le montant du capital de la dette remboursé en 2024 est de 1 147 844,36 €, en 2025 il sera de 927 436 €.

Les recettes

Libellé	CA 2024
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 859 848,93 €
Dotations, fonds divers et réserve sauf 1068	417 731,78 €
Subventions d'investissement	605 733,48 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	620,50 €
Opérations d'ordre	1 270 105,58 €
Opérations patrimoniales	5 830 395,97 €
Total des recettes d'investissement	9 984 436,24 €

Résultat de la section d'investissement

Dépenses d'investissement de l'exercice	9 738 249,16 €
Recettes d'investissement de l'exercice	9 984 436,24 €
Résultat d'investissement de l'exercice	246 187,08 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	0,00 €
Déficit d'investissement n-1 reporté	-575 077,55 €
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	-328 890,47 €

IV - Structure et gestion de l'encours de dette

L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2025 du budget de la Ville s'élève à 6 091 724 € contre 7 149 660 € en 2024, la commune de La Ferté-Bernard poursuit son désendettement.

Tous les emprunts sont à taux fixe. Le taux moyen du panier de la dette du budget de la Ville est de 3,15 % en 2025 (3,35 % en 2024 ; 3,40 % en 2023).

PRETTEUR	N°	K 01/01/2025	Fin	type période	taux fixe/INDEX
Caisse Française de Financement Local	2028	119 281 €	2025	F/A	3,69%
Caisse Française de Financement Local	2029	1 182 €	2025	F/T	2,43%
Caisse Française de Financement Local	2030	10 637 €	2025	F/T	2,43%
Caisse Française de Financement Local	2033	2 984 456 €	2036	F/A	3,27%
Banque des Territoires	3032	521 152 €	2028	F/A	3,95%
Crédit Foncier	4001	524 839 €	2030	F/A	2,08%
Caisse d'Epargne	6013	148 173 €	2029	F/A	2,65%
Caisse d'Epargne	7064	513 466 €	2027	F/A	4,56%
Caisse d'Epargne	7065	535 204 €	2028	F/A	4,53%
La Banque Postale	4020	733 333 €	2035	F/T	0,89%
		6 091 724 €			
Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2025 égal 812 130,68 € soit 4 annuités de 203 032,67 €					

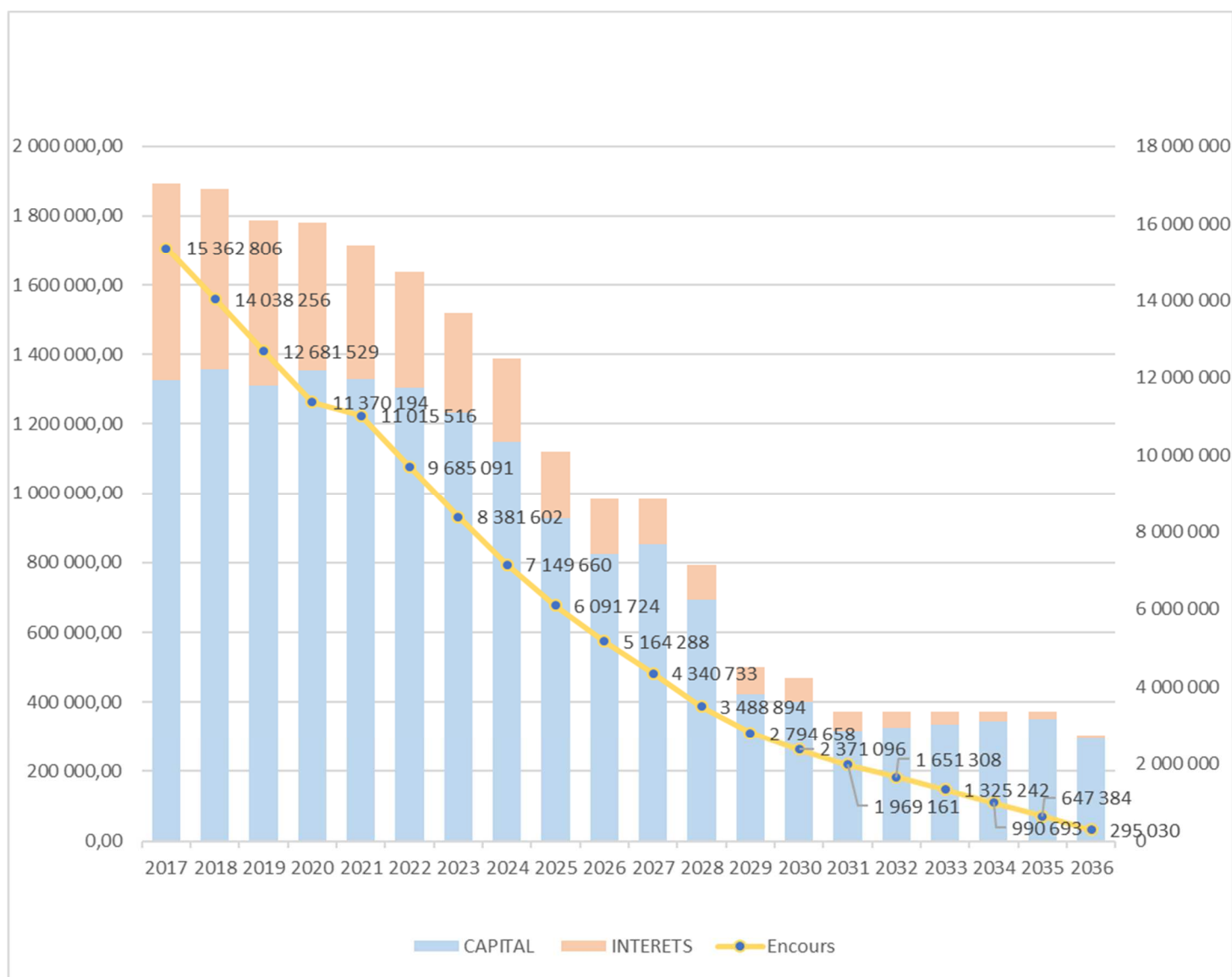
Un emprunt structuré indexé sur l'EURO/CHF a fait l'objet d'une renégociation en juin 2015 (Montant initial 6 669 122,65 €) et d'une nouvelle renégociation en 2024 après échéance (Montant 2 984 456 €) intégrant une indemnité de 89 908 €. Son taux fixe est de 3,27 % avec une échéance de remboursement annuelle.

Cette opération a permis d'étaler les remboursements de capital et par conséquent de dégager des marges de manœuvre en section d'investissement.

Il convient de préciser qu'un fonds de soutien de l'Etat nous a été accordé lors de la mise en place de ce prêt en 2015 et qu'il reste à ce jour 4 annuités de 203 032,67 € soit 812 130,68 €.

En intégrant ce fonds de soutien au capital restant dû au 1^{er} Janvier 2025, cela porte la dette communale à 5 279 593 €.

Evolution de l'encours de dette au 1^{er} Janvier 2025



Dans la perspective des investissements 2025, la commune devrait équilibrer son budget avec un emprunt de 900 000 €, inférieur au remboursement de capital 2025 (927 436 €). Avec ce nouvel emprunt, l'encours de dette passerait au 1^{er} Janvier 2026 à 6 064 288 € (contre 6 091 724 € au 1^{er} janvier 2025).

V – Compte administratif et orientations budgétaires du budget Assainissement

a- Les dépenses et recettes de fonctionnement

- Les dépenses

Libellé	CA 2024
Charges à caractère général	31 803,40 €
Charges de personnel et frais assimilés	11 206,80 €
Autres charges de gestion courante	0,03 €
Charges financières	37 080,58 €
Opérations d'ordre	157 459,99 €
Total des dépenses de fonctionnement	237 550,80 €

Le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif (société SAUR), arrivant à échéance au 31 décembre 2025, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été confiée à la société ACDDUC afin d'accompagner la Commune dans la démarche de renouvellement de contrat. Le Conseil municipal s'est prononcé en février dernier sur le choix du mode de gestion pour assurer l'exploitation du service à savoir une délégation de service public d'assainissement collectif par concession pour une durée de huit ans (jusqu'au 31/12/2033). Le montant estimé de la concession est de 800 000 € par an soit 6 400 000 € HT pour les huit années.

- Les recettes

Libellé	CA 2024
Redevance assainissement	498 554,18 €
Produits financiers	7 155,60 €
Opérations d'ordre	7 654,69 €
Total des recettes de fonctionnement	513 364,47 €

La politique tarifaire en matière d'assainissement repose sur des projections tenant compte notamment de projets d'investissements pour le renouvellement d'éléments de distribution ou pour des projets d'infrastructures d'envergure plus importante.

Ainsi, le prix de l'assainissement a fait l'objet d'une revalorisation en Conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2024 en tenant compte de cela.

Le prix de l'assainissement basé sur une facture de 120 m³ (correspondant à une famille composée de deux adultes et deux enfants) s'élèverait à environ 281,85 € pour l'année soit une augmentation de l'ordre de 3,8% par rapport à 2024.

Dépense de fonctionnement de l'exercice	237 550,80 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	513 364,47 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	275 813,67 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	275 813,67 €

b- Les dépenses et recettes d'investissement

- Les dépenses

Libellé	CA 2024
Emprunt	136 240,91 €
Refinancement	102 014,20 €
Investissements	55 276,60 €
Opérations d'ordre	7 654,69 €
Total des dépenses d'investissement	301 186,40 €

Les orientations budgétaires 2025

Pour la station d'épuration :

La société ARTELIA maitre d'œuvre travaille depuis plusieurs mois sur l'analyse des besoins afin de définir le cahier des charges qui permettra de retenir les entreprises pour les futurs travaux.

Pour les réseaux :

La société ARTELIA, a finalisé le cahier des charges pour lancer une consultation de travaux concernant la restructuration des postes de relèvement et la modification des réseaux d'eaux usées ; en effet l'architecture du réseau des eaux usées doit être revue pour tenir compte des aménagements faits et des perspectives de développement de la Ville. Montant prévisionnel des travaux : 700 000 € HT.

- Les recettes

Libellé	CA 2024
Autres réserves	246 397,11 €
Refinancement	102 014,20 €
Opérations d'ordre	157 459,99 €
Total des recettes d'investissement	505 871,30 €

Dépenses d'investissement de l'exercice	301 186,40 €
Recettes d'investissement de l'exercice	505 871,30 €
Résultat d'investissement de l'exercice	204 684,90 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	1 522 289,21 €
Déficit d'investissement n-1 reporté	0,00 €
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	1 726 974,11 €

c- Evolution de l'épargne

	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	520 496	455 105	505 710
Dépenses réelles de fonctionnement	52 886	59 553	80 091
Epargne Brute	467 610	395 551	425 619
Remboursement en Capital de la dette	160 629	144 399	136 241
Epargne nette	306 981	251 152	289 378
Encours de dette	980 055	835 656	702 584
Capacité de désendettement	2,10	2,11	1,65

Les travaux sur les réseaux prévus en 2025 seront autofinancés.

d- La dette du budget assainissement

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 702 584 € contre 835 656 € en 2024.

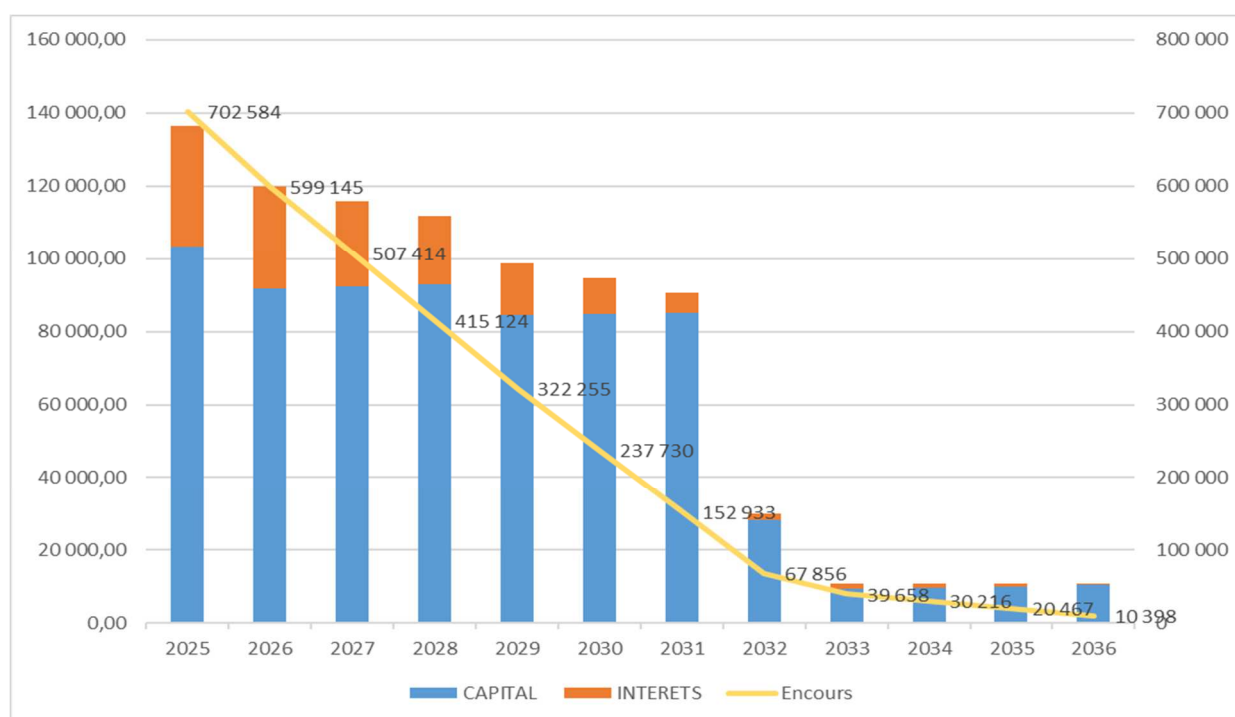
PRETTEUR	N°	K 01/01/2025	Fin	type période	taux fixe/INDEX
La Banque Postale	2005	552 627 €	2032	F/T	5,34%
Caisse Française de Financement Local	2012	105 183 €	2036	F/A	3,27%
Crédit Mutuel	6004	12 247 €	2025	F/A	3,47%
Crédit Mutuel	6005	32 527 €	2028	F/A	3,92%
		702 584 €			

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2025 égal 28 585,60 € soit 4 annuités de 7146,40 €

Le taux moyen du panier de la dette du budget de l'assainissement est de 4,93 %.

Un emprunt structuré indexé sur l'EURO/CHF a fait l'objet d'une renégociation en juin 2015 et d'une nouvelle renégociation en 2024 après échéance (Montant 105 183 €) intégrant une indemnité de 3169 €. Son taux fixe est de 3,27 % avec une échéance de remboursement annuelle.

Evolution de l'encours de dette au 1^{er} Janvier 2025



VI – Ratios et données financières concernant la collectivité

Evolution Ratios obligatoires BP 2010/2024

Données	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population totale INSEE 01/01 selon notification	9594	9624	9622	9576	9492	9408	9452	9269	9221	9189	9155	9189	9199	9198	9096
Population DGF selon fiche notification année n	9786	9806	9806	9762	9644	9577	9637	9455	9405	9357	9338	9386	9397	9396	9295
ratio 1 Dépenses Réelles de Fonctionnement par hab	960 €	982 €	1 025 €	1 085 €	1 148 €	1 121 €	1 107 €	1 136 €	1 165 €	1 189 €	1 167 €	1 136 €	1 184 €	1 209 €	1 271 €
ratio 2 Produits des impositions directes par hab	666 €	706 €	602 €	644 €	656 €	665 €	701 €	742 €	755 €	762 €	777 €	773 €	753 €	789 €	813 €
ratio 3 Recettes Réelles de Fonctionnement par hab	1 196 €	1 195 €	1 239 €	1 275 €	1 313 €	1 237 €	1 230 €	1 242 €	1 282 €	1 346 €	1 295 €	1 274 €	1 283 €	1 331 €	1 426 €
ratio 4 Dépenses équipement brut par habitant	303 €	442 €	200 €	288 €	211 €	307 €	312 €	344 €	276 €	266 €	288 €	344 €	312 €	350 €	378 €
ratio 5 Dette par habitant	1 305 €	1 316 €	1 160 €	1 457 €	1 385 €	1 279 €	1 442 €	1 341 €	1 249 €	1 132 €	1 020 €	1 006 €	880 €	762 €	653 €
ratio 6 DGF par habitant	265 €	264 €	241 €	235 €	242 €	208 €	176 €	122 €	125 €	124 €	125 €	126 €	125 €	126 €	133 €
Moyenne nationale 5 à 10000 hab															
ratio 1	952 €	967 €	957 €	990	974	964	941	939	935	939	918	944	1003	1055	
ratio 2	467 €	473 €	473 €	490	491	506	508	500	507	519	526	517	543	588	
ratio 3	1 177 €	1 216 €	1 206 €	1213	1152	1145	1128	1125	1133	1142	1124	1158	1210	1270	
ratio 4	318 €	344 €	344 €	373	304	249	257	283	305	353	288	298	327	363	
ratio 5	936 €	932 €	932 €	928	910	900	888	874	860	847	821	796	797	782	
ratio 6	225 €	217 €	221 €	217	207	185	164	153	153	153	154	154	153	157	
Moyenne nationale 10 à 20000 hab															
ratio 1	1 089 €	1 108 €	1 103 €	1151	1141	1135	1107	1095	1087	1093	1071	1099	1154	1203	
ratio 2	508 €	519 €	519 €	549	550	567	567	566	574	583	596	594	613	661	
ratio 3	1 308 €	1 358 €	1 354 €	1375	1312	1325	1299	1284	1284	1295	1272	1305	1351	1415	
ratio 4	304 €	329 €	329 €	369	295	248	247	280	310	358	292	297	331	364	
ratio 5	961 €	949 €	949 €	970	957	954	931	907	886	869	862	829	816	820	
ratio 6	253 €	248 €	250 €	249	238	215	190	177	176	175	173	170	172	175	